

Le 15 avril 2023

Note de recommandations générales des garants à l'APIJ

Comme vous le savez, compte tenu des concertations envisagées par votre Agence sur plusieurs autres projets de centres pénitentiaires dans les prochains mois, la CNDP nous a demandé, dans la lettre de mission qu'elle nous a adressée immédiatement après notre désignation, de formuler des recommandations afin de vous apporter des éléments sur de bonnes pratiques qui pourraient être mises en œuvre pour aborder le sujet souvent controversé de la construction d'un établissement pénitentiaire et de ses conséquences réelles, supposées ou possiblement ressenties sur un territoire, et ce avec tous les publics concernés.

De notre accompagnement de la concertation préalable sur les projets de création d'établissements à Noisieu et à Bernes sur Oise, et en complément de nos bilans, nous formulons les recommandations suivantes.

- *Organiser au sein de l'APIJ un dispositif pour capitaliser sur le retour d'expérience des concertations passées et aider à la préparation des concertations à venir, compte tenu d'éléments récurrents associés à ces dernières.*
- *Maintenir le lien avec les parties prenantes, entre l'annonce du projet et le début de la concertation préalable.*
- *Anticiper davantage sur les concertations afin d'en faciliter la préparation.*
- *Laisser plus de temps d'échange pour répondre aux questions et interrogations que font naître les projets dans le cadre des concertations.*
- *Préparer des éléments plus fournis d'information sur les questions générales soulevées dans le cadre des concertations et notamment les éléments spécifiques à l'implantation d'un établissement pénitentiaire (sécurité, impact sur les prix du foncier, impacts socio-économiques, impact financier pour les collectivités ...) nourris d'éléments factuels et entre autres faire actualiser l'étude menée par le Credoc pour disposer d'un échantillon plus large d'analyse.*
- *Organiser des visites d'établissements, anciens et récents, pour faire mieux percevoir les retombées du programme 15 000 notamment pour les élus et les associations concernées, voire aux riverains volontaires*

- *Organiser des rencontres avec des associations de familles de personnes détenues*
- *Créer systématiquement un comité préfectoral d'évaluation et de suivi pour traiter de l'impact du projet (logements, santé, transports, services publics...)*
- *Communiquer des informations sur les alternatives à la prison. Une information particulière et fournie pourrait être envisagée afin de montrer que la question est bien traitée par l'administration judiciaire en parallèle du plan prison. Organiser un débat sur cette question.*
- *Ouvrir des espaces de co-construction avec les parties prenantes et le public dans la phase travaux.*
- *Dans le cadre des concertations, faire entendre des acteurs porteurs d'éléments d'information sur les conditions de détention actuelles.*

Certaines de ces préconisations relèvent sans doute plus de l'administration pénitentiaire que de votre agence, nous vous laissons le soin de les lui transmettre si tel est bien le cas.

Par ailleurs, ces éléments venant en référence à nos lettres de mission, qui ont été rendues publiques et qui figurent dans nos bilans, nous vous demandons de bien vouloir les publier sur le site de ces concertations.

Les Garants CNDP

Concertations préalables pour la création d'établissements pénitentiaires à Bernes sur Oise et Noisieu

Dominique Ganiage

Jean-Luc Renaud

Dalila Da Costa Alves.

Patrick Norynberg.

Monsieur David Barjon
Directeur Général
APIJ
67, rue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

